

# Feuille de route départementale

## Département d'Indre-et-Loire

### 2021 - 2024

## Préambule

*L'idée d'une feuille de route départementale, accompagnant le développement d'actions et de projets pédagogiques et éducatifs pendant les trois prochaines années scolaires, répond à un triple objectif :*

- *Prioriser les actions qui répondent aux nécessités les plus urgentes nées de l'état des lieux des acquisitions et des pratiques en Indre et Loire,*
- *Fonder un collectif soudé, agissant et apprenant, capable d'innover et d'infléchir son pilotage pour assurer la meilleure réussite des jeunes confiés à notre responsabilité, quelle que soit leur situation, et notamment les plus fragiles,*
- *Donner plus de sens au parcours du jeune, dans une Ecole malmenée par la crise sanitaire et les bouleversements sociaux engendrés, entre autres, par la révolution numérique ou la transition énergétique.*

*Son élaboration intervient à un moment de transition important. Les grandes orientations de la politique éducative nationale abordent en effet en cette rentrée 2021 un temps de parachèvement et de bilan : scolarité obligatoire en maternelle, dédoublement des classes dans le premier degré et accent mis sur les fondamentaux, rénovation de l'aide aux devoirs au collège, réformes des lycées, école inclusive. Les services de jeunesse, sports et vie associative ont rejoint l'Education nationale, et exigent de nouvelles synergies de travail. L'affirmation des quatre caps du carré régalien – transmission des valeurs de la République, lutte contre le harcèlement, prévention et lutte contre les violences à l'école, vigilance sur l'instruction à domicile – montre l'importance accordée aux questions de citoyenneté et de sécurité et interroge la mise en œuvre efficiente des parcours éducatifs et de partenariats nouveaux. Enfin, cette année est la dernière de l'accomplissement du projet académique, dont le renouvellement ne s'écrira qu'après son évaluation, en 2023.*

### ► **Comment incarner, dans ces circonstances, un cap triennal, capable de donner du souffle à l'action éducative pour l'Indre-et-Loire ?**

*L'axe cardinal de « l'aide au diagnostic » proposée à l'analyse des cadres du département, préalable à l'élaboration de la feuille de route, a été de brosser l'état des lieux de la mise en œuvre des parcours éducatifs : santé, éducation artistique et culturelle, citoyenneté, avenir. Ces parcours ont en effet l'avantage d'être une démarche transversale qui s'enracine dans les programmes et les dispositifs pédagogiques tout en les dépassant. Ils proposent d'agencer différents chemins possibles pour guider les élèves dans la construction de leur cursus scolaire et leur projet personnels. Ils résument bien, à eux seuls, les conditions d'un épanouissement global et participent pleinement à la construction de l'ambition, au maintien de la motivation, du plaisir, de la curiosité et de la créativité. Ils viennent par incidence stimuler le goût de l'effort, l'attention et la concentration. Ils exigent de la part des personnels une action collective par l'activation de partenariats et de collaborations. C'est bien là un levier fort dont notre Ecole a aujourd'hui besoin pour (re)conquérir l'adhésion durable de tous les élèves et les mener à leur réussite.*

*Les parcours nous rappellent aussi que notre organisation pédagogique et didactique doit évoluer dans une logique de continuum éducatif : identifier des objectifs transversaux de l'école maternelle au collège pour permettre de construire des compétences, des capacités et des attitudes jugées indispensables pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation au lycée et au-delà, construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.*

*Cette ambition, qui résulte d'une responsabilité pédagogique et éducative collective, oblige notre Ecole à entrer dans une logique transversale et plurielle de trajectoires, de validation de réussites multiples. Elle implique, plus on avance vers le lycée, que notre Ecole sache piloter les reports et les ruptures de parcours, valoriser les reconversions, transmettre des compétences psycho-sociales dont celles qui permettent au jeune de mieux s'estimer et de s'orienter.*

*La nécessité d'un pilotage de proximité et d'un accompagnement au long cours devient la clé de la réussite pour parvenir à :*

- Assurer les **acquisitions de fin de cycle** définies par les programmes, **première boussole** de nos avancées pédagogiques
- Veiller à la **continuité et à la cohérence du parcours** scolaire, en relation avec les partenaires éducatifs et les politiques « jeunesse ».
- Développer auprès des enseignants la notion de **responsabilité partagée du parcours de l'élève** et impulser la création de « communautés apprenantes », pour lesquelles les **pratiques collaboratives** sont un levier essentiel.
- **Interroger les pratiques professionnelles** : la continuité et à la cohérence requièrent-elles la concordance des manières de faire ? quelles formes de progressivité mettre en œuvre ? comment tirer une plus-value de la polyvalence du professeur des écoles (1<sup>er</sup> degré), de l'hétérogénéité des équipes (2<sup>nd</sup> degré). Comment renouveler la coopération inter-degrés (cycle 1/cycle 2 ; école/collège ; collège/lycée ; bac- 3/ bac+3 ?) ? Quel mode de pilotage encourager auprès des directeurs d'école, des chefs d'établissement, mais aussi de tous les autres cadres, personnels – en DSDEN, au sein des établissements – pour que vivent de nouvelles pratiques professionnelles au service de l'épanouissement de ces parcours ?

*Les échelons de pilotage de proximité que sont l'école, la circonscription, l'établissement, le bassin, le réseau, la DSDEN elle-même, doivent être pleinement interrogés pour répondre à ces attentes.*

*Pendant trois mois, de mars à mai 2021, des cadres du département, réunis en douze groupes de réflexion, ont dressé des constats et de propositions d'actions, résumés dans les pages ci-après. J'ai regroupé leurs analyses autour de cinq axes de travail qui sont en plein accord avec les orientations nationales et académiques, mais qui viennent prioriser des actions fortes à mener, spécifiques aux besoins de l'Indre-et-Loire. Ces contributions seront livrées à la réflexion des instances de dialogue et de pilotage du département, qui pourront prioriser, dans leur champ d'action, les mesures les plus appropriées et fixer des indicateurs de progrès.*

*Je remercie très chaleureusement les contributeurs pour la qualité de leur réflexion. Ces analyses constitueront une ressource de base aux instances de pilotage du département pour les trois prochaines années, et permettront l'établissement d'indicateurs de réussite.*

*Bonne appropriation et bonne route à tous,*

*Très cordialement vôtre,*

*Christian MENDIVÉ  
Directeur académique de l'Indre-et-Loire*

# Cinq priorités départementales pour l'horizon 2024

## Garantir à tous les élèves l'acquisition des compétences du socle commun

- la **maîtrise des langages pour penser et communiquer** (domaine 1), soit *comprendre et s'exprimer : dans la langue française ; dans les langues vivantes étrangères ; dans le langage mathématique, scientifique, informatique ; dans le langage des médias ; dans le langage des arts et du corps*
  - la **capacité à s'engager et agir collectivement** (domaine 3)
- la **maîtrise des fondements de la culture mathématique et scientifique**, notamment *la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes* (domaine 4)

## Faire des parcours éducatifs des vecteurs essentiels d'impulsion pédagogique pour le meilleur épanouissement des élèves

*Santé, citoyenneté, éducation artistique et culturelle, avenir*

## Œuvrer pour une meilleure équité sociale et territoriale

*Inclusion, différenciation, ambition, prise en compte des contextes*

## Assurer une meilleure efficacité des organisations-support au service d'un collectif soudé, agissant et apprenant

## Mieux piloter le continuum BAC -3 / Bac +3

*Réforme des lycées, formation des 16-18 ans, prévention et lutte contre le décrochage*

**(1) Garantir à tous les élèves l'acquisition des compétences du socle commun,  
et tout particulièrement :  
la maîtrise des langages pour penser et communiquer  
la capacité à s'engager et agir collectivement  
la maîtrise des fondements de la culture mathématiques et scientifique**

Projet de formation équilibré entre la connaissance, l'éducation générale et ses valeurs, le développement individuel au cœur d'un collectif, le socle commun apparaît comme une démarche et une finalité qui s'imposent aussi bien dans le cadre scolaire que social. Il constitue l'environnement incontournable pour favoriser et garantir un égal accès de tous les élèves à :

- la maîtrise des langages
- la capacité à s'engager et agir collectivement (domaine 3) ;
- la maîtrise des fondements de la culture mathématique et scientifique, notamment la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes (domaine 4).

Comment les pratiques de classe, de pilotage et de formation peuvent-elles aider à l'amélioration de ces acquisitions ?

**Préconisations pour la classe :**

- Développer la création de situations d'apprentissage qui permettent aux élèves de travailler davantage les compétences de production écrite et orale :  
Elles sont en effet les parents pauvres des acquisitions langagières, créant un déséquilibre dans les attendus de fin de cycle ;
- Rendre davantage les élèves acteurs de leurs apprentissages :  
*Quelles postures professionnelles favorisent l'engagement de l'élève dans la tâche ? sa responsabilisation ? son autonomie ?  
Comment la persévérance est-elle encouragée ? Comment sont valorisés les efforts ?  
Les élèves sont-ils suffisamment placés en situation de recherche ?  
Comme l'élève est-il encouragé à se lancer des défis ? à prendre des risques dans sa recherche ? à commettre des erreurs ?  
Les élèves ont-ils la possibilité de prendre des décisions quant au déroulement des activités de la classe ?  
Comment les pratiques évaluatives associées s'intéressent-elles aux réussites individuelles ? collectives ?*
- Motiver, susciter et maintenir l'appétence, la curiosité des élèves pour la littérature, les mathématiques, les sciences, les langues vivantes étrangères :  
*Les activités proposées sont-elles riches de sens ?  
Le degré de difficulté de la tâche proposée est-il adapté aux compétences des élèves ? de tous les élèves ? Comment est explicitée l'utilité de la tâche ?  
Des choix sont-ils proposés aux élèves quant aux activités à entreprendre ?*
- Mieux cibler les situations de remédiation envisagées pour résoudre les difficultés spécifiques des élèves ? (Contenu-temporalité) ;
- Intégrer la maîtrise du langage des arts et du corps de manière plus explicite dans la programmation des apprentissages.

### **Préconisations pour l'accompagnement et la formation des enseignants :**

- Faire prendre conscience aux professeurs des écoles que leur atout majeur est « la polyvalence » dans la gestion de la classe ;
- Donner confiance aux enseignants dans la transmission de domaines qui leur paraissent moins familiers ;
- Montrer comment on peut créer du lien entre les savoirs et inscrire l'appropriation des langages dans une dimension interdisciplinaire ;
- En mathématiques, et au-delà, favoriser les organisations (espace de la classe, emploi du temps évolutif, affichages) qui autorisent : manipulations, verbalisation par les élèves, préalable à l'abstraction ;
- Proposer des formations qui permettent de mieux maîtriser : la différenciation pédagogique, la pédagogie de projet, le travail collectif et la coopération au sein d'une équipe ou d'un réseau ;
- Mieux accompagner les plans de formation « mathématiques » et « français ». S'ils sont salués par beaucoup comme étant des leviers innovants dans les paradigmes de formation qu'ils proposent, des questions importantes subsistent :  
*Comment éveiller et préserver la motivation des enseignants dans le cadre obligatoire de ces schémas de formation ?*  
*Comment faire en sorte que la réflexion acquise en formation continue puisse se prolonger, tant dans le cadre d'interactions que dans sa confrontation aux pratiques mises en application dans la classe ?*

### **Préconisations de pilotage :**

- Rénover le fonctionnement des conseils de cycle, en les concevant comme un temps où on envisage et planifie le cheminement des élèves au regard des compétences attendues, et non comme un moment où l'on liste leurs difficultés :  
*Utiliser les bilans de fin de cycle et des évaluations comme outils de diagnostic pour enrichir la réflexion de ces conseils ;*  
*Activer le travail de liaison inter-cycle, école maternelle/cycle2 ; cycle 2/3 ; école/collège, cycle 3/4 par un apport méthodologique précisant le rôle et la finalité du travail de liaison.*
- Bien distinguer le rôle du conseil école/collège de celui du conseil de cycle 3 ;
- Mieux définir le rôle du chef d'établissement, du directeur d'école, de l'IEN de circonscription dans l'animation des instances de concertation pédagogique, pour le meilleur accompagnement des projets d'école et d'établissement :  
*Quelles stratégies de management, de pilotage permettent de placer la question pédagogique au cœur des préoccupations des équipes et du travail de concertation ?*

## (2) Faire des parcours éducatifs des vecteurs essentiels d'impulsion pédagogique pour le meilleur épanouissement des élèves

Les parcours éducatifs ont vocation à stimuler l'appétence et la motivation des élèves ainsi que leur capacité à agir, à prendre des initiatives et à travailler leur autonomie sociale et intellectuelle dans un bien-être individuel et collectif.

Leur application soulève plusieurs questions :

- Les enseignants sont les premiers garants de la pertinence des parcours conçus pour les élèves. Pourtant, pour nombre d'entre eux, la notion de parcours reste obscure aussi bien dans ses attendus concrets que dans ses possibilités de mise en œuvre.
- Leur mise en œuvre implique de mieux organiser le travail collaboratif au sein de l'École et entre l'École, les collectivités territoriales et les structures partenaires, pour éviter une juxtaposition subie ou mal anticipée et concertée d'activités, de projets ou de rencontres et pour assurer une meilleure équité sociale et territoriale.
- Pour une bonne coopération entre acteurs éducatifs, la mise en œuvre des parcours implique que l'on prenne comme objectif principal la prise en compte de l'enfant ou du jeune dans sa globalité, dans toutes ses dimensions, afin qu'il bénéficie de toutes les attentions croisées.
- Il est souhaitable de rendre plus visible, au niveau de la DSDEN et des structures/support, le suivi des parcours, en faisant revivre ou émerger les instances de pilotage chargées d'harmoniser les actions, d'activer de nouvelles missions, d'impulser des conventions de partenariat avec les collectivités, les structures institutionnelles.
- Il est attendu que soit intégrée et formalisée la continuité des parcours éducatifs au sein des instances de liaison (conseil école/collège ; liaison collège/lycée, travaux en réunion de bassin)

### Préconisations :

- Permettre aux élèves de vivre un parcours éducatif comme un cheminement d'apprentissage qui constitue une collection cohérente d'acquisitions ;
- Permettre aux actions partenariales de s'imbriquer dans les projets de classe, d'école, de circonscription ou d'établissement ;
- Accompagner, outiller les équipes pour qu'elles puissent faire vivre des pratiques professionnelles au service des parcours éducatifs, de manière régulière et en les intégrant à la programmation pédagogique ;
- Organiser le temps scolaire et périscolaire pour permettre aux parcours d'être régulièrement activés ;
- Développer la coopération entre les acteurs éducatifs, et dépasser les représentations qui installent chacun dans un pré-carré ;  
La coopération reste trop souvent conditionnée à la personnalité, à la volonté ou à la posture individuelle. Le dépassement de l'engagement individuel pour une cause collective devrait pourtant prévaloir ;
- Reconnaître tous les acteurs d'un parcours pour que tous se sentent légitimes, et donner à chacun une place dans des débats argumentés et nourris  
Dépasser, chez les partenaires, des enjeux de concurrences (entre associations, par exemple), de fidélisation ou de financement
- Formaliser le suivi des acquisitions des élèves au sein des parcours éducatifs. Elles ne sont pas évaluées et placent souvent les enseignants dans l'embarras ;
- Intégrer efficacement ces besoins dans le plan de formation des enseignants et des éducateurs.

## Parcours citoyen

L'éducation citoyenne est fortement réaffirmée lors de la rentrée scolaire 2021-2022 par l'activation du plan Phare (prévention et lutte contre le harcèlement), le plan « laïcité » et la mise en avant de la transmission des valeurs républicaines.

L'enjeu du parcours citoyen est de stimuler et reconnaître l'engagement des élèves dans des actions concrètes favorisant l'acquisition de l'autonomie, l'aptitude à comprendre le bien-fondé du principe de laïcité et des règles qui régissent les comportements individuels et collectifs favorables au vivre ensemble, la capacité à reconnaître le pluralisme des opinions et le développement de l'estime de soi, la construction du sentiment d'appartenance à la République. **Quelle culture citoyenne les élèves devront-ils maîtriser à l'issue de leur scolarité ?**

### Préconisations

- Mener au sein de chaque structure éducative une réflexion collective pour une mise en cohérence d'objectifs et d'actions déclinables par année et par cycle avec deux préoccupations essentielles :

Comment prendre en compte le développement psycho-social des élèves ?

Comment identifier les besoins du contexte singulier de chaque école/établissement ?

Si la majorité des établissements n'ont pas de parcours citoyen formalisé, des actions en lien avec le parcours sont souvent menées, sans garantir leur cohérence tout au long de la scolarité des élèves. Elles sont peu tracées et mériteraient de l'être en intégrant également les temps péri et extrascolaires.

- Planifier les actions de manière progressive et équilibrée autour des thématiques suivantes, en écho avec les grandes orientations nationales, les initiatives des collectivités territoriales :

- l'éducation au développement durable,
- la prévention et la lutte contre le harcèlement,
- la transmission des valeurs républicaines et notamment le principe de laïcité,
- la lutte contre toutes les formes de discrimination
- la culture de l'égalité des sexes et du respect mutuel.
- l'éducation aux médias
- l'éducation à la défense

Dans l'ensemble, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'éducation à la défense, sont délaissées. Comment retrouver l'équilibre de traitement des thématiques déclinées ? Au lycée, les élèves de terminale, pourtant jeunes électeurs ou futurs électeurs, sont moins impliqués par des actions citoyennes. Il convient d'y remédier.

## Parcours santé

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé intègre trois champs d'action : l'éducation à la santé, qui permet aux élèves d'acquérir des bonnes habitudes d'hygiène de vie personnelle et collective ; les démarches de prévention, qui mobilisent les acteurs territoriaux et les familles autour de certaines problématiques de santé, priorisées en fonction du diagnostic de territoire ; les démarches de protection, visant à créer un climat d'établissement favorable au bien-être et à la santé des membres de la communauté éducative. Ces démarches englobent l'amélioration de l'environnement fonctionnel de l'établissement et la mobilisation des ressources disponibles pour accompagner les jeunes et les familles dans leur suivi médical et social.

Si un grand nombre d'actions de promotion de la santé (infirmières, RASED) coexistent dans notre département, elles sont souvent insuffisamment formalisées dans les projets d'école/d'établissement, ou encore dans les contrats locaux de santé. Un besoin de coordination, d'information se fait sentir, pour une meilleure visibilité et cohérence d'action. La démarche « **Ecole promotrice de santé** », approche globale et positive mise en avant à la rentrée 2021 peut y répondre. Elle a pour enjeu de valoriser l'ensemble des actions et projets mis en œuvre dans le parcours en les fédérant dans un continuum éducatif associant projets de prévention et actions pédagogiques.

### Préconisations :

- Remettre en route le Comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté, instance de pilotage majeure, pour mettre en œuvre une démarche d'« Ecole promotrice de santé » ;
- Promouvoir et mettre en cohérence des actions autour des sept domaines d'action suivants :
  - L'éducation nutritionnelle et de la promotion des activités physiques, permettant de prévenir le surpoids et l'obésité
  - L'éducation à la sexualité, afin de permettre un accès à la contraception, à la prévention des IST et du SIDA.
  - La prévention contre les conduites addictives,
  - La prévention des « jeux dangereux »,
  - La prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves
  - Le repérage des signes d'alerte témoignant du mal-être et l'organisation de la prise en charge des élèves repérés (notamment victime et auteurs du harcèlement)
  - Le renforcement de l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours)
- Œuvrer pour un meilleur découpage territorial des zones d'intervention pour harmoniser le champ d'action des réseaux d'aides, des infirmiers dont le nombre est déjà à peine suffisant pour couvrir tous les besoins ;
- Former les équipes pédagogiques pour qu'une analyse pluridisciplinaire au sein de l'école/établissement puisse être menée avant l'intervention d'un médecin. La difficulté scolaire est encore trop souvent médicalisée. Beaucoup trop d'avis médicaux sont demandés en première intention, alors que le problème est ailleurs.

## Parcours avenir

Le parcours avenir est conçu comme une ouverture culturelle, en articulation avec les contenus disciplinaires, permettant un enrichissement des représentations des métiers et des formations pour tous les élèves quel que soit leur projet. Ce parcours se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignement tels l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ou encore les périodes de formation en milieu professionnel. L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés.

Le développement du parcours avenir, dès la fin du cycle 3, suppose que la scolarité à l'école primaire ait contribué à épanouir les compétences psycho-sociales nécessaires à sa mise en œuvre, en tenant compte du développement psychologique social et cognitif du jeune et de sa progressivité.

Pour l'élève, la mise en œuvre du parcours avenir poursuit trois objectifs, étroitement imbriqués :

- développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- découvrir le monde économique et professionnel ;
- élaborer son projet d'orientation, scolaire et professionnelle.

En établissement, les pratiques pédagogiques ne concernent, le plus souvent, que les deux derniers objectifs et la fin du cycle 4. Au collège comme au lycée, le parcours investit encore trop peu le temps de l'AP. Au collège, les actions menées, surtout en heures de vie de classe, concernent majoritairement les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

En CIO, les psychologues sont peu sollicités pour participer à l'élaboration d'un véritable parcours, ils se concentrent essentiellement à l'écriture de programmes d'activités.

Folios souffre d'un déficit d'image et de fonctionnalité, c'est un outil utilisé par peu d'établissements.

Les actions du parcours ne sont pas investies collectivement et concernent essentiellement 3 catégories de personnel : psychologues de l'EN, professeurs principaux, chef d'établissement.

La construction et l'évaluation des compétences psycho-sociales chez les élèves reste un levier à investir.

### Préconisations :

- Déployer auprès des élèves des actions susceptibles de développer leurs compétences psycho-sociales, notamment celles qui leur permettent de s'engager, de prendre des initiatives ;
- Envisager le parcours Avenir comme vecteur de développement de compétences, en lien avec les apprentissages ;
- Associer davantage les CIO et les psychologues de l'Education nationale dans l'élaboration des parcours Avenir et ré-instituer les CIO dans la dynamique d'élaboration des parcours Avenir ;
- Proposer pour les acteurs concernés une formation déployable sur site, pour donner toute sa place à l'action collective et collaborative et répondre aux trois objectifs visés.

## Parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre d'enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité. Rencontres, pratiques, connaissances et compétences à construire en classe et hors de la classe sont les trois piliers du parcours. Il s'agit bien de diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école, en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ; d'articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti ; de donner du sens et de la cohérence à l'ensemble des actions et des expériences auxquelles l'élève prend part.

Le groupe de réflexion départemental loue d'emblée la vitalité et le dynamisme du département en matière d'action artistique et culturelle, du fait du nombre élevé de partenaires culturels implantés sur son territoire et d'une approche collaborative dynamique de la DSDEN.

Deux axes de travail sont identifiés pour offrir à tous les élèves un parcours plus cohérent, rigoureux et exigeant, dans un souci d'équité :

- Le travail partenarial et collaboratif : les propositions multiples des partenaires perdent en efficacité, car elles ne sont pas conçues en collaboration. Comment aboutir à ce que s'imbriquent rencontres, événements, actions en cohérence et en continuité, tout en s'assurant de ne pas toucher toujours les mêmes élèves et les mêmes enseignants ? tout en s'assurant de couvrir tous les territoires et tous les publics ?
- L'accompagnement et la formation des équipes : il s'agit de les aider à mieux programmer et harmoniser les actions dans un projet d'école/d'établissement, de classe, de territoire, qui trouve une résonance dans les pratiques des élèves, au sein même de la classe ou de la structure d'accueil périscolaire.

### Préconisations :

- Cibler des territoires prioritaires où l'on pourrait expérimenter de nouvelles formes de conventionnement et de partenariat (communautés de communes dans le rural, QPV, convention avec la ville de Tours, avec les sous-préfectures...), en dégageant au besoin des moyens d'action spécifiques ;
- Développer une mission « théâtre et littérature », en écho aux besoins du terrain et aux orientations ministérielles priorisant en cette rentrée l'objectif de redonner le goût de la lecture et de promouvoir le livre ;
- Renouveler la formation, sur le modèle des constellations des plans « français » et « mathématiques », ou en appui des dispositifs et rencontres programmés permettant un accompagnement formatif des équipes in situ ;
- Déployer l'application ADAGE, pour permettre le suivi du parcours ;
- Démocratiser l'accès à certaines filières de pratique artistique (CHAM/CHAD/CHAT) ;
- Fluidifier les circuits de communication entre la mission EAC et les acteurs de terrain (établissements, circonscriptions) ;
- Contribuer à l'ouverture interculturelle du territoire par la création d'une mission « langues vivantes », en écho aux besoins de développement de mobilités et de compétences et filières bilingues, notamment dans le premier degré.

### (3) Garantir l'équité sociale et territoriale

#### Poursuivre la mise en œuvre de l'école inclusive

C'est à la société et à notre Ecole de s'adapter et de prendre en compte **les besoins éducatifs particuliers des jeunes**, pour leur assurer le meilleur accueil et la meilleure poursuite de scolarité. La loi de 2005 vient affirmer l'égalité des droits et des chances de ces jeunes en mettant en avant les principes d'accessibilité et de compensation.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers incluent, au-delà du handicap, les enfants de migrants, dont la situation singulière exige que les apprentissages soient rendus accessibles en attendant qu'ils s'approprient l'ensemble des codes linguistiques et culturels de l'école française.

L'état des lieux départemental fait remonter les constats suivants :

Pour les équipes enseignantes, les besoins particuliers relèvent surtout de situations de handicap clairement identifiées (maladie invalidante, troubles de l'apprentissage). Elles perçoivent souvent l'inclusion comme un droit pour l'enfant, mais plus dans la forme que dans le fond. La formalisation d'un document d'accompagnement (PAP, PPRE, GEVASCO) est perçue comme une réponse satisfaisante, sans que la réponse pédagogique ne vienne encore s'inscrire au premier plan.

La collaboration au sein des équipes de l'EN ou entre les acteurs EN et les partenaires extérieurs chargés du suivi de ces jeunes est insatisfaisante. Elle peut varier selon l'engagement des établissements, mais souffre généralement de défiance et de représentations erronées de part et d'autre. Une culture commune entre acteurs EN et partenaires, entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés est à construire.

L'état des pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins particuliers est très hétérogène mais le plus souvent dégradé. Les réponses pédagogiques sont souvent inadaptées, les dispositifs mal connus. L'approche quantitative prime sur l'approche qualitative. L'évaluation des outils est à questionner. La rédaction d'un projet d'accompagnement n'implique pas toujours un investissement de tous les acteurs.

Pour ce qui est de la question plus spécifique des EFIV et des EANA, la structuration du pilotage de l'inclusion exige de plus en plus de souplesse et d'adaptabilité, tant de la part des enseignants, susceptibles de recevoir ces publics en inclusion à tous les endroits du territoire départemental et à différents moments de l'année, quel que soit le niveau d'accueil. Une vraie souplesse est aussi requise de la part du déploiement des moyens de suivi et d'encadrement de ces publics, dont l'accueil et la scolarisation sont un enjeu républicain fort.

#### Préconisations

- Modifier la perception, impulser une dynamique collective, modifier les approches pédagogiques tout en apportant des solutions qui cadrent avec des réponses préexistantes ;
- Conduire les équipes à percevoir les EBEP comme des élèves ayant des compétences à développer et pas seulement des troubles à compenser ou des difficultés à dépasser et faire entendre que l'accompagnement de leurs besoins ne doit pas être externalisé ;
- Permettre aux élèves de vivre un parcours éducatif comme un réel cheminement d'apprentissage et formaliser le suivi des acquisitions des élèves ;
- Permettre aux actions partenariales de s'imbriquer dans un projet de classe, d'école, de circonscription ou d'établissement et développer la coopération entre les acteurs éducatifs ;
- Accompagner, outiller les équipes et intégrer efficacement ces besoins dans le plan de formation des enseignants et des éducateurs ;

- Organiser le temps scolaire et périscolaire pour permettre aux parcours d'être régulièrement activés ;
- Reconnaître tous les acteurs pour que tous se sentent légitimes, de donner à chacun une place dans des débats argumentés et nourris, dépasser les enjeux de concurrence associatifs ;
- Identifier un territoire d'expérimentation PIAL de proximité – développer les doubles contrats AESH-EN sur le temps méridien – mutualiser les AESH sur le temps scolaire et périscolaire ;
- Expérimenter des postes de brigade FLS, comme il en existe pour les EFIV.

## Permettre ambition et réussite au sein des territoires ruraux défavorisés

93 écoles et 14 collèges du département de l'Indre-et-Loire appartiennent à la ruralité, si l'on considère principalement comme indicateur le facteur d'éloignement des centres urbains (IE > à 3). Ces établissements sont implantés dans 13 communes, dont la très grande majorité (96%) relève des circonscriptions de Chinon, de Loches et de Saint Cyr/Loire. Ces établissements se caractérisent par leur petite taille : 60 élèves en moyenne dans le 1<sup>er</sup> degré, 250 élèves en moyenne dans le 2<sup>nd</sup> degré, des PCS, en voie de paupérisation, la surreprésentation des jeunes enseignants, indice de non attractivité, l'absence ou l'insuffisance de dessertes par des transports en commun, l'organisation des établissements en réseaux, la classification « ZRR »

Plusieurs constats mettent en avant les difficultés de ces établissements à assurer un enseignement optimal et à maintenir leur attractivité.

-les classes multiniveaux sont inévitables, les enseignants sont seuls, parfois inexpérimentés, les équipes sont réduites à un seul enseignant par discipline, Les postes apparaissent peu attractifs.

-deux profils d'enseignants se dégagent : ceux qui sont affectés contre leur gré, et qui changent de poste dès que l'occasion se présente et ceux en poste depuis longtemps, mais dont les pratiques peuvent être sclérosées,

-le conflit entre la volonté politique locale et les exigences pédagogiques est permanent. Il se cristallise annuellement lors de la définition de la carte scolaire.

-l'éloignement des structures de soins, des offres culturelles, sportives, et les problèmes de transports dans certains territoires avec des contraintes horaires impactent les dispositifs comme « Vacances apprenantes », « Devoirs faits », en dépit de la volonté et de l'implication des équipes.

- la majorité des établissements mettent en avant les difficultés à encourager les élèves à se dépasser, et faire preuve d'ambition scolaire. Les familles sont peu partenaires sur ce point, déléguant tout à l'école, mais faisant souvent obstacle à des orientations qui exigeraient l'éloignement de leur enfant.

### Préconisations :

- S'inspirer des politiques menées en éducation prioritaire pour améliorer la pratique pédagogique : former les équipes in situ, indemniser les initiatives innovantes, profiler l'action d'enseignants surnuméraires, mobiliser le vivier sous-exploité en terme de formateurs en créant des étiquettes de PEMF délocalisés, favoriser la concertation en réseau, tirer parti des technologies numériques ;
- Regrouper les petites unités pour impulser une dynamique collective chez les élèves et les enseignants (RPI regroupés par cycle) ;
- Enseigner et promouvoir au sein de l'INSPE la spécificité de l'enseignement en ruralité ;

- Favoriser l'attractivité des postes : augmenter le nombre de décharges, proposer des logements ou des hébergements lors de la prise de poste, créer une prime ruralité ?
- Créer un comité de pilotage académique ou départemental en faveur de la ruralité ;
- Etendre les conventions de ruralité aux EPLE du second degré, en lien avec les contrats de ruralité des territoires ;
- Favoriser des organisations de proximité et harmoniser les logiques territoriales entre les acteurs (intercommunalité, circonscription, sectorisation)
- Développer l'offre culturelle auprès des familles ;
- Développer l'offre de transport, en créant un système de navettes vers les lieux de soins, en facilitant les déplacements selon des besoins individuels ;
- Créer des équipes ou des brigades spécialisées itinérantes par territoire composées de professionnels médicaux (psychologues, pédopsychiatres, orthophonistes, éducateurs...) ;
- Renforcer le partenariat avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité.

### **Permettre ambition et réussite au sein des territoires urbains défavorisés**

Les politiques de l'Education prioritaire se sont largement emparées ces dernières années de la question de la réussite scolaire au sein de secteurs urbains défavorisés. Des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre partout à l'aide de moyens supplémentaires accordés en carte scolaire : scolarisation des enfants de moins de trois ans ; dédoublement des classes de GS, CP, CE1 ; temps de formation et de concertation supplémentaires des personnels exerçant en REP+ (mais pas en REP) ; pondération des moyens horaires dédiés en collège ; coordination des actions du référentiel EP et du travail partenarial par des personnels recrutés pour cela. Des attentions sont portées pour que, les fermetures de classes n'interviennent pas brutalement, le P/E soit constamment observé, les ateliers OEPRE soient généralisés sur ces territoires.

Le découpage de ces secteurs est cependant largement interrogé, les quartiers classés « politique de la ville » ne sont pas intégrés, des écoles « orphelines » échappent à ce classement. Même si les politiques de carte scolaire ont été attentives à l'indice de positionnement social de ces écoles, les moyens dédiés ne sont pas de la même nature entre une école classée REP et une école qui ne l'est pas.

On note aussi une disproportion forte entre les publics cibles des politiques de la ville et les moyens consacrés. Les actions, notamment menées avec les partenaires externes, sont mal évaluées, et mériteraient une meilleure concertation. La politique menée aujourd'hui au sein des « Cités éducatives » apparaît comme une réponse à ce besoin d'optimiser la concertation et la coordination des politiques. L'objectif serait de faire en sorte que l'accompagnement des territoires urbains défavorisés fasse l'objet d'une réflexion mutualisée, mieux concertée, dans le cadre par exemple d'un groupe de travail spécifique qui échapperait au périmètre strict, et parfois dépassé, de l'éducation prioritaire.

#### **Préconisations**

- Œuvrer, par la sectorisation, à plus de mixité sociale ;
- Travailler à une plus grande équité de territoire en terme de déploiement de dispositifs, en réunissant un groupe de travail dédié à la question plusieurs fois dans l'année pour identifier le meilleur accompagnement possible ;

- Travailler plus en proximité avec la CAF sur la question de la parentalité ;
- Renforcer les dispositifs des Cordées de la réussite ;
- Obtenir une implication forte des IA IPR sur ces territoires pour l'accompagnement des équipes, motiver, accompagner l'innovation et l'expérimentation ;
- Consolider la professionnalité des directeurs d'école, tant par la formation que par leur participation à la prise de décision ;
- Réinterroger les nécessités de service sur certains postes de l'éducation prioritaire ;
- Aborder la question des temps partiels sur des postes de directeur, psychologue ou enseignement spécialisé, enseignement en classe dédoublée
- Etudier la question du profilage de certains postes ;
- Evaluer l'action des enseignants sur des missions spécifiques, avant de les reconduire ;
- Trouver des modalités d'action RH pour donner du souffle à ces missions ;
- Contractualiser l'engagement des enseignants pour gagner en efficacité ;
- Mettre en avant les trajectoires de réussite.

## (4) Assurer une meilleure efficacité des organisations-support au service d'un collectif soudé, agissant et apprenant

Former un collectif soudé, agissant et apprenant implique pour chaque maillon de la gouvernance éducative départementale – école, circonscription, collège, lycée, bassin, DSDEN - de réfléchir à l'amélioration constante de son pilotage, pour :

- Contribuer à maintenir un climat favorable aux apprentissages de tous les élèves et au bon développement professionnel de chacun ;
- Accompagner le développement professionnel de tous les personnels, pour les aider à mieux exercer leurs missions en accord avec les évolutions de la société et du système éducatif ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines, et répondre aux exigences croissantes de remplacement et de suivi de carrière ;
- Mieux coopérer avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

*L'École n'agit pas seule et la qualité de son offre éducative dépend de l'implication et de la concertation de multiples partenaires, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Pour améliorer cette coopération, deux recommandations sont avancées par les groupes de travail : **s'appuyer sur les instances de coopération déjà existantes** (conseils d'école, conseils école/collège, équipes éducatives, projets communs écoles/centre de loisirs, comités de pilotage PEDT, ...) ; **fournir les efforts nécessaires à la légitimation de chaque acteur et le traiter comme membre à part entière de la communauté éducative**, sans hiérarchisation (enseignants, animateurs, techniciens des collectivités, ATSEM, intervenants des pauses méridiennes, intervenants associatifs, familles...)*

### Préconisations :

#### ➤ Pour optimiser l'efficacité de l'organisation-support :

- Former un véritable collectif ;
- Améliorer la qualité du pilotage de chaque échelon : école, circonscription, collège.... ;
- Agir sur le climat scolaire ;
- Promouvoir le partenariat et Mieux coopérer avec les familles ;
- Former et suivre la carrière des cadres ;

#### ➤ Au niveau de la DSDEN :

- Orienter la pédagogie et les actions éducatives ;
- Promouvoir la fluidité des parcours des élèves ;
- Optimiser les moyens ;
- Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales ;
- Gérer et optimiser la ressource humaine ;
- Développer le dialogue social ;
- Maitriser la communication interne et externe ;

### Les moyens d'action :

- La motivation des équipes ;
- La formation des équipes ;
- Le développement des outils d'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- L'accroissement de la modernisation et de la fluidité des instances existante.

## (5) Réussir la réforme des deux lycées : professionnel, général et technologique au bénéfice du continuum BAC -3 / Bac +3

Si cet axe relève surtout du pilotage académique, il a vocation à être travaillé dans le département en réunion de bassin et lors des dialogues de contractualisation concernant les lycées. Les groupes de travail qui ont abordé la question du Bac-3/Bac+3 ont fait valoir trois points de tension :

- la nécessité de poursuivre plus avant la mise en œuvre de deux réformes (lycée général et technologique ; transformation de la voie professionnelle), qui, bousculées par la crise sanitaire, ont besoin encore de temps pour pleinement faire valoir leurs innovations.
- la mise en œuvre plus agile du parcours avenir, avec le besoin de mieux motiver et rassurer les lycéens en les informant de manière plus soutenue et plus concrète sur les débouchés de la poursuite d'études ou de l'insertion dans le monde professionnel
- la nécessité pour les lycéens de consolider leur savoir-être, leur ouverture culturelle, leurs compétences psycho-sociales, à travers leur engagement dans des actions éducatives (citoyennes, santé, artistiques et culturelles)

### Préconisations :

- Poursuivre et réussir la réforme des lycées pour améliorer le parcours des élèves, faire progresser leur bien-être et leurs performances, consolider leur projet d'orientation (poursuite d'études ou insertion professionnelle) ;
- Améliorer le travail de liaison avec les collèges de recrutement et organiser des temps de formation conjoints entre enseignants des collèges et des lycées ;
- Donner confiance et ambition aux élèves de la classe de seconde : par une véritable politique d'accueil et d'intégration, par une politique pédagogique sachant d'abord les placer en situation de réussite pour qu'ils puissent ensuite s'engager dans un projet qui réponde à leurs aspirations ;
- Utiliser pleinement les ressources de l'accompagnement personnalisé au service de la consolidation des fondamentaux, de l'épanouissement des compétences psychosociales, de la construction du parcours avenir, en soutenant tout particulièrement les élèves issus de PCS défavorisées ;
- Passer d'une logique de filières à une logique de parcours, autorisant les ruptures, les passerelles, les adaptations ;
- Adapter les organisations pédagogiques à la mixité des publics (LP) ;
- Former des collectifs pédagogiques au service de la réussite des lycéens (co-intervention, chef d'œuvre, accompagnement personnalisé) ;
- Renforcer les usages du numérique ;
- Développer l'esprit collaboratif et citoyen des lycéens par leur participation plus grande aux procédures de décision concernant la vie scolaire (temps scolaire, projet d'internat) et par leur participation à des actions mettant en exergue leur sens de la responsabilité individuelle et collective ;
- Promouvoir une politique d'ouverture en soutenant clairement des actions faisant entrer l'Europe et le monde dans le calendrier annuel de la vie des lycéens – filières bilingues, stages à l'étranger ;
- Prévenir et lutter contre le décrochage ;
- Ne laisser aucun adolescent de 16-18 ans sans solution de formation.